

Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge  
31650 Saint Orens  
Courrier transfert  
Tél : 06-14-29-21-74  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)  
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 18 novembre 2013

**PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par voie de fait, et toujours occupé par un tiers sans droit ni titre »

Monsieur, Madame,  
Le Procureur de la République  
T.G.I de Toulouse.  
Allée Jules Guesde  
31000 Toulouse.

**Lettre recommandée avec AR : N° 1A 089 322 7035**

**Nouveaux faits au vu des précédentes plaintes restées sans suite.**

**Objet :** Saisine du parquet sur le fondement de l'article 40-2 du code de procédure pénale.

- **Soit nouvelle plainte en faux en écritures publiques « en faux principal » contre X :** Avec auteurs connus et complices dans chacun des actes.

M.M, le Procureur de la République,

Je me permets de vous saisir à nouveau suite au silence permanent de votre parquet sur les différentes plaintes déposées concernant des faux intellectuels, faux en écritures publiques, faux en principal et tous qui ont été consommés.

Que ces actes ont tous été portées à la connaissance du parquet représenté par son procureur de la république soit par huissier de justice et par dénonces.

- ***Dont les faits sont réprimés par le code pénal de peines criminelles et encore à ce jour.***

Qu'au vu de l'urgence et de vos refus permanents à instruire les plaintes et à diligenter les enquêtes, j'ai saisi ce que de droit pour faire passer cette grave information auprès de votre hiérarchie.

- Soit je vous porte ces nouveaux faits dans ma saisine du 17 octobre 2013 adressée directement à Monsieur VALLS Manuel Ministre de l'Intérieur.
- Soit je vous porte ces nouveaux faits dans ma saisine en date du 19 octobre 2013 adressée directement à Madame OLLIVIER Monique Procureure Générale près la cour d'appel de Toulouse.

**A ce jour je vous saisis pour ces mêmes faits valant plainte auprès de votre parquet représenté par Monsieur le Procureur de la République de Toulouse.**

- *Soit pour faux en écritures publiques.*
- *Soit pour escroquerie, abus de confiance par faux et usages de faux en écritures publiques. « recel »*

Et comme il est justifié par le contenu de mes plaintes du 17 et 19 octobre 2013 et par le contenu de l'inscription de faux en écritures publiques contre un dernier acte notarié du 5 juin 2013 soit inscription de faux en écritures publiques enregistrée par procès-verbal au Greffe du T.G.I de Toulouse le 30 octobre 2013 et signifié aux parties suivantes :

**Soit :**

Procès-verbal d'inscription de faux en écritures publiques, faux en principal contre: Un acte notarié en date du 5 juin 2013 effectué par Société Civile Professionnelle dénommée "Michel DAGOT, Jean-Michel MALBOSC-DAGOT et Olivier MALBOSC-DAGOT & Maître Noël CHARRAS Notaires à Toulouse ; enregistré sous le N° 13/00053 au greffe du T.G.I de Toulouse le 30 octobre 2013.

**Dénonces faites :**

- A Maître MALBOSC DAGOT Jean Michel, Notaire, 6 place Wilson 31000 Toulouse.
- A Maître CHARRAS Noël, Notaire, 8 rue Labéda, 31000 Toulouse.
- A Monsieur TEULE Laurent, 51 chemin des Carmes 31 Toulouse.
- A Monsieur REVENU Guillaume au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.
- A Madame HACOUT Mathilde, au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens.
- A Monsieur VALET Michel Procureur de la République de Toulouse.

***Sur le fondement de l'article 40-2 du code de procédure pénale, je vous prie de m'indiquer les poursuites ou les mesures alternatives qui seront prises contre les auteurs de ces faux.***

Cette nouvelle situation de ce jour est le résultat du parquet de Toulouse de classer sans suite les plaintes de Monsieur LABORIE André et depuis 2006.

**Il vous est rappelé pour mémoire et valant toujours plainte sur les différentes inscriptions de faux en principal portées à votre connaissance par huissiers de justice dont les faits sont réprimés par le code pénal de peines criminelles :**

**Soit les inscriptions suivantes:**

**I / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre un jugement de subrogation rendu le 29 juin 2006** N° enregistrement : 08/00026 au greffe du T.G.I de Toulouse le 08 juillet 2008.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**II / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre une ordonnance rendu le 1<sup>er</sup> juin 2007** N° enregistrement : 08/00028 au greffe du T.G.I de Toulouse le 16 juillet 2008.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**III / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre deux actes notariés du 5 avril 2007 et du 6 juin 2007** N° enregistrement : 08/00027 au greffe du T.G.I de Toulouse le 8 juillet 2008.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**IV / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre tous les actes effectués par la SCP GARRIGUES et BALUTEAUD huissiers de justice** N° enregistrement : 08/00029 au greffe du T.G.I de Toulouse le 23 juillet 2008.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**V / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre un arrêt rendu par la cour de cassation le 4 octobre 2000, enregistré le 21 janvier 2009 au greffe du T.G.I de Toulouse N° 09/00002.**

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**VI / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre un acte hypothécaire du 2 mars 1992, enregistré le 21 janvier 2009 au greffe du T.G.I de Toulouse N° 09/00001.**

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**VII / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre un acte notariés du 22 septembre 2009** N° enregistrement : 22/2010 au greffe du T.G.I de Toulouse le 9 août 2010.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**VIII** / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre différentes ordonnances de référés en matière de mesures provisoires N° enregistrement : 12/00020 au greffe du T.G.I de Toulouse le 2 mai 2012.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**IX** / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels dans différents dossiers et contre différents jugements rendus par le juge de l'exécution N° enregistrement : 12/00023 au greffe du T.G.I de Toulouse le 30 mai 2012.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**X** / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre plusieurs arrêt rendus par la cour d'appel de Toulouse. N° enregistrement : 12/00022 au greffe du T.G.I de Toulouse le 30 mai 2012.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**XI** / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre un jugement du 15 septembre 2011 N° enregistrement 12/00012 au greffe du T.G.I de toulouse le 28 mars 2012.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**XII** / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre plusieurs actes concernant un permis de conduire. N° enregistrement N°12/00028 au greffe du T.G.I de Toulouse le 11 juillet 2012.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**

**XIII** / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre différentes publications effectuées à la conservation des hypothèques de Toulouse, N° enregistrement N° 12/00029 au greffe du T.G.I de Toulouse le 25 juillet 2012.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**XIV** / Procès verbal d'inscription de faux intellectuels contre un jugement rendu par le juge de l'exécution, Madame ELIAS - PANTALE au T.G.I de Toulouse, enregistré sous le N° 12/00038 au greffe du T.G.I de Toulouse le 31 octobre 2012.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**XV** / Procès-verbal enregistrant une inscription de faux intellectuels contre une décision du 1er octobre 2012 rendue par la préfecture de la HG et contre une ordonnance du 15 mars 2013 rendue par le tribunal administratif de Toulouse, enregistré sous le N° 13/00025 au greffe du T.G.I de Toulouse le 7 mai 2013.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**

**XVI** / Procès-verbal d'inscription de faux intellectuels contre: Tous les actes du tribunal d'instance de Toulouse du 16 novembre 2010 et contre tous les avis à tiers détenteurs émis par la trésorerie générale de CASTANET en date du 26 juillet 2010 saisissant la CNRACL 5 rue du VERGNE PPCM 36 33059 BORDEAUX CEDEX et autres ; enregistré sous le N° 13/00036 au greffe du T.G.I de Toulouse le 14 août 2013.

- **Dénonce par huissier de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.**
- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties.**
- 

### **EN CONCLUSION**

Je reste à la disposition de toutes autorités judiciaires pour apporter des éléments supplémentaires au cours de vos enquêtes préliminaires qui n'ont jamais eu lieu.

*Sur le fondement de l'article 40-2 du code de procédure pénale, je vous prie de m'indiquer les poursuites ou les mesures alternatives qui seront prises contre les auteurs et complices de ces faux en écritures publiques « faux en principal »*

- *Ainsi que sur ce dernier concernant l'acte notarié du 5 juin 2013 qui n'a plus aucune valeur probante sur le fondement de l'article 1319 du code civil dont les faits sont réprimés en son article 441-4 du code pénal et suivant.*
- *Ainsi que sur les faits d'escroquerie, abus de confiance et recel réprimé par le code pénal, faits réprimés par les articles 313-1 ; 313-2 ; 313-3 ; 132-16 du code pénal.*
- *Ainsi que sur la flagrance de l'occupation sans droit ni titre de notre propriété toujours située au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens. « soit violation de notre domicile dont les fait sont réprimés par le code pénal.*

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur LABORIE André.

### **Pièces :**

- **[Plainte du 17 octobre 2013 adressée à Monsieur VALLS Manuel Ministre de l'intérieur.](#)**

- Plainte du 19 octobre 2013 adressée à Madame OLLIVIER Monique Procureure Générale près la cour d'appel de Toulouse.
- Les Inscriptions de faux en principal et pièces sont déjà en votre possession justifié par les différents actes d'huissiers de justices.

Monsieur LABORIE André.